

Le budget—M. MacEachen

pas imposer des tensions excessives aux marchés des capitaux lorsque les emprunts du secteur privé s'accroissent afin de financer les investissements. Je propose de nouvelles initiatives de dépenses et de fiscalité pour répondre à des besoins pressants, mais je n'augmente pas davantage le déficit qui nous attend déjà pour 1982-83. Le coût des nouvelles mesures sera plus que compensé par des réductions des dépenses prévues et une modeste augmentation d'impôt.

Sous l'effet de la récession, beaucoup ont demandé une réorientation complète de notre politique économique. Le gouvernement a étudié très attentivement les options possibles dans ce domaine. Les mesures que nous avons décidé de prendre reflètent le large consensus qui se dégage des suggestions exprimées par divers groupes, par des particuliers et par les membres du Parlement. A cet égard, je tiens à remercier particulièrement le député de Trinity (M^{lle} Nicholson) et son comité qui ont joué un rôle si important dans l'élaboration de la politique actuelle. Tout écart par rapport à l'orientation générale de notre politique a été rejeté.

[Français]

Nous avons rejeté une stimulation fiscale massive et l'abandon des restrictions monétaires, parce qu'il n'en résulterait qu'une aggravation de l'inflation et du chômage. Nous avons rejeté un large contrôle obligatoire des prix et des revenus. Un programme général de contrôle suscite l'opposition presque unanime des entreprises et des travailleurs. Sur aucune autre question le secteur privé n'a une opinion aussi bien arrêtée. Des mesures de contrôle ne feraient que repousser à plus tard la transformation nécessaire de notre comportement économique: l'adoption consciente et volontaire d'une attitude de discipline et de restriction. C'est à cette transformation fondamentale plutôt qu'à une intervention massive de l'État que le gouvernement a décidé de se consacrer.

[Traduction]

STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE L'INFLATION

Pour faciliter la reprise, nous devons prendre des mesures immédiates pour faire baisser l'inflation. Le problème essentiel pour réduire l'inflation consiste à mettre fin aux attentes d'un maintien de l'inflation à un niveau élevé. Ces anticipations contribuent à leur propre réalisation: les revenus essaient de rattraper les prix, qui essaient de rattraper les revenus, dans une spirale sans fin. Personne ne veut être le premier à accepter une hausse de rémunération moins élevée que le voisin. Les syndicats cherchent à rattraper ceux qui viennent d'obtenir une hausse de 12 ou 14 pour cent par an. Les entreprises cherchent à augmenter leurs prix pour compenser les hausses de coûts ou en prévision de celles-ci. Les gouvernements cherchent aussi à relever leurs impôts afin de compenser l'inflation de leurs dépenses. Et la spirale continue.

Il est indispensable que nous brisions ce cercle vicieux—et quand je dis «nous», je veux dire tous les Canadiens, et pas seulement les salariés ou les syndicats. Je tiens à souligner que nos efforts de réduction de l'inflation ne sont pas dirigés contre les travailleurs ni aucun autre groupe de la société. Nous sommes tous pris dans la spirale, plus souvent qu'autrement contre notre volonté ou notre jugement.

Une réduction beaucoup plus rapide de l'inflation est possible, moyennant une action délibérée et concertée. Nous pouvons y arriver en acceptant pour le moment des hausses de

revenu inférieures au rythme actuel de l'inflation. Une atténuation des demandes de revenu ralentira la hausse des coûts et des prix. Nous pourrions ainsi cesser d'alimenter la spirale inflationniste.

Cette stratégie se traduira à court terme par une baisse de notre revenu réel. Cependant, elle ne tardera pas à ralentir le processus qui gruge nos chèques de paye. Elle stoppera la hausse du chômage. Elle établira des fondations solides pour une reprise de la croissance des revenus réels dans toute l'économie.

C'est la première mesure immédiate que je propose.

Je prie instamment les Canadiens de réduire leurs demandes de hausse de revenu à 6 p. 100 pendant les 12 mois se terminant en juillet 1983 et à 5 p. 100 pour les 12 mois suivants. Je demande instamment aux entreprises de diminuer les hausses de prix autant et aussi vite que possible à mesure que les coûts ralentiront et que les marges bénéficiaires se rétabliront au cours de ces deux années. Je demande à tous d'aider le Canada à réussir la transition difficile qui nous permettra de passer d'une inflation de 12 p. 100 qui nous a plongés dans la récession à un rythme de 6 p. 100 qui assurera la reprise.

Le Canada a été bâti sur la solidarité et le partage. Le partage, voilà ce dont ont besoin maintenant les chômeurs, les nombreuses entreprises en difficulté, les milliers de personnes menacées par les mises à pied. Je compte sur tous les Canadiens pour participer à l'effort collectif de ralentissement de l'inflation. La modération et la discipline dans nos revendications de revenu sont le prix à payer pour ramener l'économie sur la voie de la croissance et permettre à tous de bénéficier en terme d'une progression de l'emploi et des revenus réels.

Le gouvernement consultera les entreprises et les travailleurs sur les meilleurs façons de mettre en œuvre cette stratégie. Nous étudierons aussi avec les provinces la meilleure manière de coordonner les efforts de tous.

RESTRICTIONS SALARIALES DANS LE SECTEUR PUBLIC FÉDÉRAL

On ne peut attendre du secteur privé et des provinces qu'ils acceptent de restreindre les revenus si le gouvernement du Canada ne montre pas l'exemple dans ses propres affaires. Le gouvernement a donc décidé de montrer la voie en appliquant la stratégie proposée dans le secteur public fédéral pendant deux ans.

En premier lieu, le Parlement sera saisi cette semaine de mesures législatives prévoyant de ramener les hausses de traitement des ministres de la Couronne, des membres de la Chambre des communes et des membres du Sénat de 11 à 6 p. 100 pour le reste de cette année. Le plafond sera de 6 p. 100 l'an prochain et de 5 p. 100 l'année suivante.

En second lieu, les hausses de traitement de tous les sous-ministres, chefs de sociétés de la Couronne et hauts fonctionnaires seront limitées aux mêmes taux de 6 et de 5 p. 100 au cours des deux prochaines années. Le groupe consultatif sur la rémunération des cadres dans la fonction publique avait recommandé récemment que les traitements des sous-ministres et des hauts fonctionnaires soient relevés de 9½ p. 100 au 1^{er} avril 1982. Au lieu de cela, leur hausse sera limitée à 6 p. 100 à compter du 1^{er} juillet.

En troisième lieu, les hausses maximales de traitement des autres employés du secteur public fédéral seront limitées à 6 p. 100 au cours de la première année d'application du programme et à 5 p. 100 la deuxième année.